

N/REF : 18/05/2026 17H25 C:000003 I:02635
V/REF : AC/C46761
V/Email reçu le Lundi 18/05/2026 a 17H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ANS
IMMEUBLE : ANNEZ STER - ANS
RUE EUGENE FREYSSINET
.
35000 RENNES

Rennes, le 26 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 1 RUE EUGENE FREYSSINET - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 109819, PORTE N°42, 4° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : CHANGEMENT TABLIER BAIGNOIRE BOIS
PATRIMOINE NON CONCERNÉ PAR L'AMIANTE

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 22/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEPOSE ET ENLEVEMENT TABLIER DE BAIGNOIRE
DECOUPE POUR PASSAGE TUYAUX
FOURNITURE ET POSE TABLIER DE BAIGNOIRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 22/05/26 a 16H26 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL046-FP.Tablier baign.bois	façade	1	113,21
				113,21
		TOTAL H.T.		113,21
		T.V.A. a 10,00%		11,32
		TOTAL T.T.C.En EURO		124,53

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.